**ADeC - Livres complices 2018**

**Charte d’engagement**

**des établissements participants**

Principes d'ordre pratique

Nous vous rappelons ces points importants :

1. Le transport de l’auteur entre l’hôtel\* et votre établissement est à votre charge.

\* Hôtel Kyriad 34, av. Joffre, 25200 Montbéliard – 03 81 94 44 64

2. Merci de contacter l’auteur pour lui indiquer l’heure à laquelle vous viendrez le chercher le matin à l’hôtel.

3. L’ADeC vous avertira individuellement en cas d’auteur à chercher ou ramener en gare.

4. Quand un auteur doit intervenir dans plusieurs structures différentes au sein de la même journée, le transport est à organiser entre les établissements concernés.

5. De même pour le déjeuner, vous devez prendre contact avec l’établissement qui vous suit ou vous précède pour l’organisation et la prise en charge du repas.

6. Si l’intervention se termine alors que vous n’êtes pas « libéré » de votre classe, vous devez faire appel à un parent d’élève, un élu de votre commune, pour ramener l’auteur à l’heure dite.

Principes d'adhésion au projet « Livres complices »

1. Pour prendre tout son sens, la rencontre avec l’auteur d’un livre doit s’inscrire dans un **authentique projet de lecture**, qui vise :
2. A faire lire ceux qui ne lisaient pas auparavant
3. A faire lire mieux, et faire lire davantage, les lecteurs déjà avérés.
4. La structure accueillante s’engage à **organiser pour tous les enfants une lecture active** des livres: lecture par l’enseignant ou l'animateur, manipulations (pour les plus petits) et lecture individuelle pour les plus grands.

 La structure accueillante s’engage à **se procurer le maximum de livres**  de l’auteur invité

* Achat en librairie (avec une priorité pour les librairies indépendantes)
* Emprunt en bibliothèque
1. Les enfants seront incités à **fréquenter les bibliothèques et si possible les librairies**. Il est nécessaire d’éduquer non seulement à l’emprunt, mais aussi à l’achat du livre. On veillera à prévoir au minimum une visite de la bibliothèque en compagnie des enseignants ou animateurs, qui doivent également favoriser la démarche autonome dans l’accès au livre. On encouragera aussi la recherche de compléments bibliographiques (sensibilisation à la recherche documentaire)
2. La structure s’engage à **impliquer au maximum le cercle familial** dans une ou plusieurs phases du projet:
* en présentant aux familles le projet, les livres, l'auteur
* en favorisant **la circulation, l’emprunt des livres** etla lecture à domicile; en incitant les parents à lire (pour eux, pour leur enfant) au moins un livre
* en sollicitant l'aide des parents dans les phases de préparation ou de réalisation (productions liées à la lecture)
* en invitant les parents le jour de l'intervention
* en organisant pour les parents un moment de restitution (exposition, spectacle...)
1. Préparation de la rencontre:
* L'enseignant ou l'animateur doit avoir lu les livres qu'il a communiqués à ses élèves.
* **Une vraie rencontre se prévoit et se construit** : elle doit être adaptée au contexte pédagogique du projet, et être préparée par contact écrit ou téléphonique avec l’auteur invité au plus tard 1 mois avant l'intervention. Au vu du calendrier, la rencontre est un point d’étape du projet. Si elle ne doit pas être le point de départ, elle ne constitue pas obligatoirement le point final.
* A la demande des auteurs, chaque classe doit lire au moins **un livre en commun,** afin de faciliter et d'enrichir les échanges.
1. Le jour de la rencontre:
* Il s’agit d’**accueillir, rencontrer, échanger**. L’auteur n’est pas un « animateur » dont on attend passivement une prestation.
* Il s'agira d'encourager la construction d’interprétations, le développement de la curiosité, l’expression des différentes sensibilités en gardant **l'oeuvre au centre des échanges.**
* Pendant la rencontre, l'enseignant veillera à faire respecter la discipline et **maintenir l'attention des élèves**.
1. Vos engagements :
* Participer au projet « Entrez dans les livres 2018 » (cf fiche explicative)
* Remplir le questionnaire d'évaluation indispensable à l’élaboration du bilan et attendu par nos financeurs, **AVANT le 09 novembre 2018**.